



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE GUENROC

Arrondissement de DINAN

L'an deux mil vingt-six, le 09 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de la mairie sous la présidence de Dominique LEFORESTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11, Présents : 9, Votants : 9

Date de convocation et d'affichage : 03 septembre 2026

PRÉSENTS : Dominique LEFORESTIER, Philippe HEURLIN, Claire GUELAFF, Ariane DESPORTES, Bernard HUETTER-GUARDIANI, Valérie GAREL, Emmanuel MATHIOT, Lise DUVERNOY, Antoine DIVARD

ABSENTS excusés : Anne-Sophie ROUXEL, Tanguy ROQUIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE ÉLU : Antoine DIVARD

Motion pour la préservation des urgences de l'hôpital de Dinan (2026-09-03)

Considérant que l'hôpital de Dinan couvre un bassin de vie de plus de 100 000 habitants sur le pays de Dinan et la Côte d'Emeraude, sans compter sur l'affluence touristique non négligeable en période estivale,

Considérant que le service des urgences est la porte d'entrée principale pour les patients en situation critique 24H/24, 7 jours sur 7,

Considérant que toute réduction d'activité ou fermeture nocturne entraînerait une dégradation de l'offre de soins de proximité ainsi qu'un allongement des délais d'accès aux soins et un transfert de patients vers Saint-Malo, Saint-Brieuc ou Rennes, soit plus de 30 min dans certain cas, Considérant que cet allongement met en danger la vie de certains patients,

Considérant l'engagement quotidien des équipes médicales et paramédicales malgré les tensions sur les effectifs, Ainsi, et

Considérant tous ces éléments, le Conseil municipal de GUENROC à l'unanimité souhaite, par la présente motion :

- Réaffirmer son attachement indéfectible au maintien d'un service d'urgences 24H/24h à l'Hôpital de Dinan, service de proximité indispensable,
- S'opposer à toute fermeture, réduction d'horaires ou déclassement de service des urgences de Dinan
- Réaffirmer que le 1er Octobre 2026 comme date de réouverture des urgences nocturnes de Dinan n'est pas négociable, Page 1 sur 2
- Demander à l'Agence régionale de Santé (ARS) de Bretagne, au ministère de la Santé et au Gouvernement de garantir les moyens humains, financiers et matériels nécessaires au fonctionnement pérenne des urgences,
- Charger Madame le Maire de transmettre cette motion à l'A.R.S. Bretagne, à Monsieur le préfet des côtes d'Armor aux députés et sénateurs du département, à la Directrice Centre Hospitalier de Dinan et à la presse locale.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Le Maire,
Dominique LEFORESTIER



La secrétaire de
Antoine

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Antoine', written over a faint, larger blue ink signature that is partially visible in the background.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212200695-20260924-2026_09_03-DE